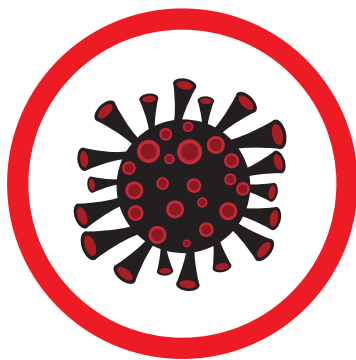


Plan de Relance de
Truly Alive Youth & Family Foundation Inc.
pour un Retour au Travail et à l'École en
toute Sécurité



COVID – 19 Programme d'Intervention
2020/2021



Truly Alive | Youth and Family
Foundation Inc.

Truly Alive Youth & Family Foundation Inc.

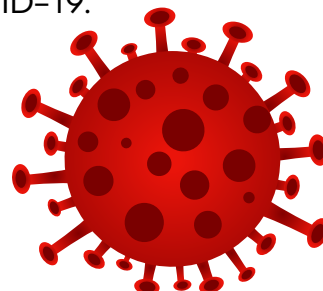
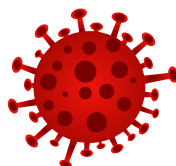
Plan de Relance pour le Maintien de la Sécurité du Retour au Travail et à la Rentrée Scolaire

Le nouveau Coronavirus (COVID-19 OU SARS-COV-2) a affecté de nombreux travailleurs et étudiants au Canada, car leur routine habituelle a changé et ils ont dû s'adapter aux nouveaux protocoles qui accompagnent les recommandations gouvernementales et sanitaires.

Malgré ces adaptations par les entreprises et les écoles, le nombre de décès dus au Coronavirus dépasse le million dans le monde entier. Le Canada a enregistré plus de 9 000 décès et la Saskatchewan en a atteint plus de 20 alors que la pandémie se poursuit jusqu'en 2021. Ce nombre de décès indique la gravité du virus. Notre fondation, Truly Alive Youth & Family est une organisation à but non lucratif et un partenaire communautaire engagé qui soutient et assure la santé et la sécurité de son personnel, de ses clients et des groupes collectifs.

En tant que tel, TAYFFI a rédigé un plan de rétablissement qui fournira des directives cruciales pour que la plupart des gens reprennent leurs activités habituelles tout en protégeant leur famille, leurs amis, leurs collègues et eux-mêmes. Ce plan prévoit des mesures de sécurité pour notre communauté afin de nous protéger et de nous protéger mutuellement contre la pandémie de COVID-19.

TAYFFI estime qu'il est nécessaire d'appliquer les mesures préventives fournies par l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence de la santé publique du Canada et les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan pendant cette pandémie. Nous mettrons en avant dans ce plan de relance, les connaissances scientifiques générales sur le Coronavirus, les mesures préventives, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (ÉPI), la distanciation sociale au travail et/ou à l'école, et les recommandations et lignes directrices du gouvernement de la Saskatchewan, du gouvernement du Canada et de l'Organisation mondiale de la santé. Ce plan de rétablissement décrit les mesures préventives pour s'assurer que les employeurs et les employés ainsi que les enseignants, le personnel et les étudiants suivent les protocoles de prévention afin que le lieu de travail, le milieu des affaires et les écoles puissent atténuer les risques dans la lutte contre la contraction et la propagation de COVID-19.



CONNAÎTRE LE VIRUS CORONA

Le Coronavirus est également connu sous le nom de SARS-CoV-2 ou COVID-19 est une classe de virus qui infectent les espèces d'Homo Sapiens auxquelles tous les êtres humains appartiennent. Ces virus se fixent à des récepteurs dans la membrane cellulaire des humains, principalement dans le nez et les voies respiratoires supérieures ; ils passent par la bouche, détournant les cellules pour se reproduire en grand nombre.

Le virus est appelé « Corona » en raison de sa nature de couronne sous le microscope. Selon le Dr. Nazeem Muhajarine, professeur au département de santé communautaire et d'épidémiologie de la faculté de médecine de l'université de Saskatchewan, six à huit virus de Corona ont été découverts et peuvent affecter les individus. Il explique que même si le virus ne mute pas très rapidement, son taux de reproduction est actuellement de 2,4. Le nombre de reproduction signifie qu'une personne est capable d'infecter deux personnes ou plus avec le virus et ensuite d'infecter 4 personnes et jusqu'à 16. Cette répartition continue à créer une croissance et une distribution exponentielles du virus.

Bien que la COVID-19 soit un nouveau virus, ses caractéristiques microscopiques ressemblent à celles du SRAS-COV-1 qui a touché les populations du Canada de 2002 à 2003, entraînant la perte de nombreuses vies. Toutes les informations scientifiques prouvent que ce dernier virus est contagieux et affecte largement le système respiratoire de l'homme.

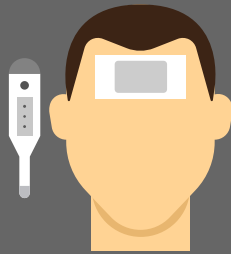
CONNAÎTRE LES CAUSES

Le Coronavirus se propage principalement par l'exposition au virus lors du contact d'une personne infectée avec des gouttelettes respiratoires, ce qui signifie que lorsque la personne infectée tousse ou éternue, les gouttelettes de salive provenant de la bouche ou du nez peuvent infecter une autre personne. La COVID-19 se contracte également en touchant la bouche, le nez ou les yeux avec une main qui a été en contact avec le virus. Il est essentiel de se laver soigneusement les mains ou d'utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool, approuvé par l'autorité sanitaire de la Saskatchewan, après avoir touché des surfaces en public, y compris à l'école et/ou au travail.

CONNAÎTRE LES SYMPTÔMES

Il est très important de connaître les symptômes afin de pouvoir se protéger et protéger les autres contre la COVID-19, surtout si l'on considère nos secteurs vulnérables, notamment notre population vieillissante, les personnes âgées de 60 ans ou plus. Chaque personne infectée peut ressentir les symptômes de COVID-19 différemment et cela varie d'une personne à l'autre. Les facteurs qui peuvent influencer sur la gravité des symptômes peuvent être l'âge, les conditions de santé préexistantes, les facteurs socio-économiques, la culture, la race, etc. Voici quelques symptômes courants de COVID - 19 selon l'organisation de Santé publique Canada, (2020) et de l'OMS :

SYMPTOMES



Les symptômes les plus fréquents:

- Fièvre (supérieure à 100,4F/38C)
- Toux sèche ou aggravation de la toux
- Fatigue et fatigue

Des symptômes graves:

- Difficulté à respirer ou essoufflement
- Douleurs ou pressions à la poitrine
- Perte de la parole ou du mouvement

Normalement, le virus met 14 jours à incuber et se manifeste par ce que nous savons maintenant être les symptômes de la COVID-19 chez un individu infecté. Les enfants infectés par COVID-19 peuvent présenter des symptômes abdominaux et des modifications de la peau ou des éruptions cutanées. Cependant, toutes les personnes ne présentent pas ces symptômes à un stade précoce ou ne développent aucun de ces symptômes.

Certains individus sont pré-symptomatiques, c'est-à-dire qu'ils n'ont encore développé aucun de ces symptômes, tandis que d'autres sont asymptomatiques, c'est-à-dire qu'ils ne présenteront jamais aucun de ces symptômes pendant toute la durée de l'infection. On ne sait pas encore si une personne peut encore infecter d'autres personnes avec le virus même si elle ne présente aucun de ces symptômes, il est donc préférable de se protéger contre toutes les personnes.

Souvenez-vous :

Pré-symptomatique: Infecté, mais ne présente pas encore de symptômes.

Asymptomatique: Infecté, ne présente pas de symptômes et ne montrera probablement jamais de signes d'infection.

Des symptômes moins fréquents :

- Les maux et les douleurs
- Mal de gorge
- Diarrhée
- Conjonctivite
- Headache
- Maux de tête
- Perte du goût ou de l'odeur
- Éruptions cutanées sur le corps, ou décoloration des doigts ou des orteils
- Symptômes gastro-intestinaux (GI) à la fois dans la partie supérieure et inférieure du GI (douleurs abdominales, diarrhées, vomissements)

TRAITEMENT DE LA COVID-19

Actuellement, il n'y a pas de vaccination contre le virus COVID-19 et c'est la raison pour laquelle le gouvernement du Canada et l'Organisation mondiale de la santé conseillent aux personnes d'adhérer à tous les protocoles de lutte contre la pandémie décrits sur les lieux de travail, les espaces publics, les écoles, etc. Le gouvernement du Canada fournit des fonds et un soutien aux chercheurs afin d'accélérer le processus de recherche et de production de médicaments ou de vaccins appropriés. Le meilleur traitement pour le public est d'être proactif en ne contractant pas ou en ne transmettant pas le virus par des mesures de sécurité.

Souvenez-vous :

Les protocoles peuvent changer en fonction du nombre de dossiers actifs dans votre ville, province ou pays. Il est important de respecter tous les protocoles de sécurité soulignés par les autorités municipales, provinciales et fédérales de votre pays. Si vous n'êtes pas sûr de ce que sont ces protocoles, une recherche rapide en ligne peut également vous donner des détails spécifiques, il vaut mieux être trop prudent plutôt que de risquer d'être infecté par la COVID-19 ou d'infecter d'autres personnes.

PLAN DE RETOUR AU TRAVAIL

Le Saskatchewan Re-Open Plan et son approche progressive ont donné le feu vert à de nombreuses personnes pour retourner au travail au cours de la troisième phase qui portait sur la reprise des activités sur le lieu de travail et l'augmentation des rassemblements en plein air. Comme de nombreuses personnes sont retournées au travail à temps partiel ou à temps plein, beaucoup continuent à travailler à domicile ou à combiner le travail à domicile et le travail au bureau.

Conseils et mesures préventives

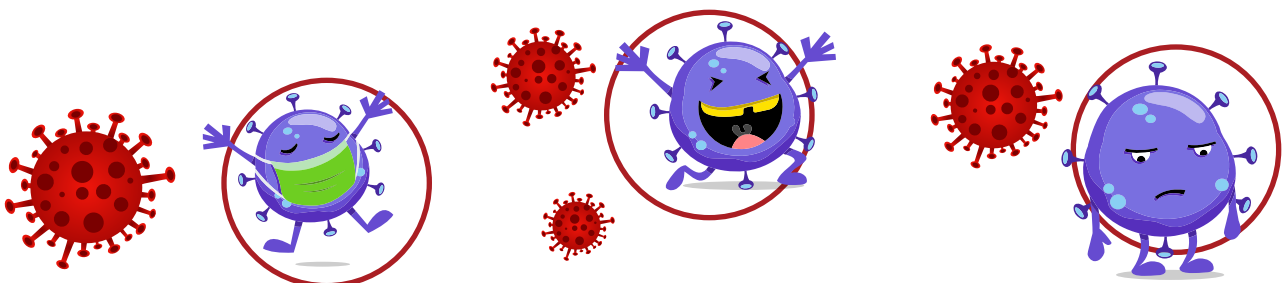


- La réduction des conversations prolongées et l'interaction étroite entre les employés et entre les clients. Selon l'Agence de la Santé Publique du Canada (ASPC), un contact prolongé est une proximité physique ou une communication avec une personne pendant 15 minutes et plus.
- Les lieux de travail doivent éviter le surpeuplement et se souvenir de maintenir une distance de sécurité entre les employés et les clients. Les travailleurs qui interagissent avec des groupes importants ont plus de chances de contracter et de propager le virus.
- Les fenêtres doivent rester ouvertes pour une meilleure ventilation à l'intérieur. Les espaces de travail avec peu ou pas de fenêtres sont considérés comme présentant un risque plus élevé de propagation de COVID-19.

Preventative guidelines con't:

- La réduction des conversations prolongées et l'interaction étroite entre les employés et entre les clients. Selon l'Agence de la Santé Publique du Canada (ASPC), un contact prolongé est une proximité physique ou une communication avec une personne pendant 15 minutes et plus.
- Les lieux de travail doivent éviter le surpeuplement et se souvenir de maintenir une distance de sécurité entre les employés et les clients. Les travailleurs qui interagissent avec des groupes importants ont plus de chances de contracter et de propager le virus.
- Les fenêtres doivent rester ouvertes pour une meilleure ventilation à l'intérieur. Les espaces de travail avec peu ou pas de fenêtres sont considérés comme présentant un risque plus élevé de propagation de COVID-19.
- Les employeurs doivent veiller à assainir l'environnement, y compris les surfaces de contact autour du lieu de travail. Par exemple, s'il est courant que des personnes se touchent beaucoup, une personne doit être affectée à cette zone pour assainir régulièrement le lieu.
- L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit être assurée lorsque les travailleurs ne peuvent pas respecter la distance de 2 mètres.
- Les employeurs doivent veiller à ce que les distributeurs de désinfectant ne soient pas vides et soient suffisamment remplis pour être utilisés et doivent prévoir des postes de désinfection spécifiques dans les zones à forte circulation.
- Les employeurs doivent encourager les clients et les consommateurs à utiliser des cartes de crédit ou de débit pour le paiement. Limiter les contacts en permettant aux clients de scanner/taper/effacer leurs cartes et limiter l'utilisation de papiers au travail.
- Le partage des téléphones ou des outils/appareils technologiques est fortement déconseillé.
- Les travailleurs doivent se surveiller eux-mêmes pour détecter les symptômes de COVID-19 s'ils sont malades et doivent informer leurs employeurs s'ils présentent des symptômes.
- Les employeurs doivent faire appel à l'équipe chargée de la santé et de la sécurité au travail et aux responsables locaux de la santé et des directives avant de mettre en œuvre la plupart de leurs protocoles COVID-19 sur leur lieu de travail.

- Encourager davantage de réunions virtuelles si possible.
- Les employeurs devraient modifier les politiques de congé de maladie des entreprises afin d'encourager les travailleurs à rester chez eux s'ils ne sont pas en bonne santé.
- Les affiches d'auto-examen STOP & LIRE de COVID-19 doivent être indiquées pour les visiteurs et les clients sur les lieux de travail.
- Les employeurs devraient examiner leurs protocoles de santé de temps en temps pour toujours renforcer leurs mesures préventives et apprendre/se tenir au courant des nouveaux changements.
- Assurer une distance physique en respectant une distance de 2 mètres entre collègues. Les bureaux et les postes de travail doivent être bien séparés, en respectant tous les protocoles COVID-19.
- Encourager le travail à domicile si les employés disposent des moyens nécessaires et d'un environnement favorable à cet effet.
- Réduire la plupart des réunions et des interactions au travail au profit d'interactions virtuelles.
- Les lieux de travail qui comptent un plus grand nombre de clients et les clients sur leur lieu de travail devraient avoir une signalisation spéciale COVID-19 comme le marquage au sol à l'intérieur ou à l'extérieur et des dispositions pour s'assurer que les gens ont respecté les protocoles de 2 mètres.
- Permettre le mouvement dans un sens seulement pour les petits couloirs ou allées, un nombre limité de personnes dans l'ascenseur pour assurer une séparation de 2 mètres.
- Évitez les salutations de contact telles que l'étreinte, la poignée de main, le baiser.
- Permettre une barrière physique entre les travailleurs et les clients ou les consommateurs lorsqu'une distance de 2 mètres n'est pas possible.



COVID-19 PLAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Le gouvernement de la Saskatchewan a rédigé des conseils et mesures préventives pour garantir que chaque enfant est en sécurité dans son école et que les élèves ne contractent pas le virus et ne le propagent pas entre eux ou n'infectent pas leurs parents. Pour un plan plus détaillé, veuillez consulter le « Plan pour des écoles sécuritaires » de Saskatchewan ou Saskatoon.

Les parents, les écoles et les autorités sanitaires travaillent ensemble pour garantir la sécurité de tous les élèves, en mettant en œuvre des protocoles et des bonnes pratiques, et en les partageant avec toutes les parties prenantes nécessaires. TAYFFI souhaite renforcer les directives de sécurité par le médecin hygiéniste en chef de la Saskatchewan, ainsi que les informations supplémentaires fournies par les autorités et les organisations sanitaires de confiance.

Conseils et mesures préventives:

- Les élèves de la 4e à la 12e année doivent porter un masque dans les endroits tels que les couloirs et les bus, qui sont des lieux à forte circulation. Ces élèves ne doivent en aucun cas retirer leur masque dans les zones à forte circulation.
- Les élèves des classes 9 à 12 et le personnel responsable de ces classes doivent porter un masque dans toutes les situations où il est impossible de garder la distance de 2 mètres et lorsqu'un élève doit assister à un cours en dehors de sa cohorte.
- Les enseignants doivent être affectés à des élèves spécifiques et conserver la même cohorte d'élèves et les mêmes salles de classe pour les élèves du primaire. Les écoles secondaires doivent faire de même, même si le regroupement des classes est probablement plus complexe à ce niveau.
- Les instructions en première ligne sont encouragées ; toute exception à cette règle doit être approuvée par la santé publique.
- Des tests périodiques doivent être effectués pour les élèves avec le consentement des parents et du personnel. Des tests réguliers devraient également être disponibles pour les enseignants qui ont été exposés ou ont voyagé en dehors de la ville au cours du mois de septembre.
- Les parents et les tuteurs peuvent consulter le plan de répartition des écoles sur le site web de l'école.

- Les étudiants et le personnel sont encouragés à apporter des masques non médicaux ou en tissu.
- Il est conseillé aux parents de surveiller leurs enfants afin de déterminer s'ils présentent des symptômes de la COVID-19. S'ils présentent des signes de maladie, ils doivent rester à la maison et en informer les autorités scolaires.

Selon le gouvernement de la Saskatchewan, les personnes âgées, en particulier celles de plus de 60 ans et les personnes souffrant de maladies sous-jacentes ou chroniques telles que les maladies cardiaques, le diabète, les maladies pulmonaires, l'hypertension artérielle, les maladies rénales, les maladies du foie, les accidents vasculaires cérébraux ou la démence, ainsi que les personnes dont le système immunitaire est affaibli par la chimiothérapie, et les personnes souffrant d'obésité ; un IMC de 40 ou plus peut développer de graves symptômes de COVID-19, entraînant des pertes de vie. C'est pourquoi il est nécessaire de protéger ces personnes.

Les employeurs et les autorités scolaires devraient prendre des dispositions spéciales pour les clients à haut risque, les personnes âgées et le personnel, car il est nécessaire de protéger ceux qui courent un risque plus élevé d'être infectés. Les lieux de travail et les autorités scolaires doivent identifier ces travailleurs, employés ou étudiants à haut risque afin de pouvoir limiter leurs tâches de contact. Les personnes et les parents ayant des enfants atteints de ces maladies doivent également informer les autorités de l'établissement de leur état de santé et de leurs préoccupations.

Souvenez-vous :

Si vous avez un proche dans un établissement de soins ou un hôpital, il est important d'appeler ou de vous enregistrer avant de lui rendre visite. Certains protocoles sanitaires peuvent être mis en place par les centres de soins publics et privés pour votre protection et celle de vos amis et membres de famille les plus chers.



COMPRENDRE L'ÉPI CONTRE LA COVID-19

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) est un vêtement de protection de qualité médicale/approuvé/reconnu qui limite le risque d'être en contact direct avec le virus et protège contre sa propagation. Selon de nombreuses discussions d'experts, il a été très utile dans la prévention de la propagation de la COVID-19.

D'après certaines observations, l'utilisation de l'ÉPI peut inciter les gens à ne pas respecter les protocoles COVID-19 et cela ne devrait pas être le cas. C'est la combinaison de l'utilisation des ÉPI et de la mise en œuvre d'autres protocoles tels que l'éloignement physique, l'approche sans contact, et d'autres qui augmentent notre risque de protection contre le virus. Dans la prochaine partie, nous examinerons l'utilisation des gants et des masques faciaux. Les employeurs et les autorités scolaires disposeront ainsi de ressources pour examiner leurs protocoles COVID-19 et pour réexaminer et vérifier leurs politiques en matière d'ÉPI.

Gants

Nous utilisons nos mains pour la plupart des activités. Il faut tenir compte de l'information selon laquelle COVID-19 peut vivre à la surface des matériaux pendant de nombreuses heures, certains spéculant jusqu'à 3 jours (acier inoxydable). Comme nos mains touchent de nombreux objets, surfaces et même des personnes (y compris nous-mêmes), il est parfois nécessaire de se protéger les mains. Les gants peuvent protéger vos mains d'un contact direct avec le virus, qui peut facilement se propager aux yeux, au nez ou à la bouche. Sans gants de protection et en portant des gants avec précaution, il peut être plus facile d'attraper et de propager le virus.



Les masques faciaux

Le port d'un masque est important et obligatoire en tout lieu. Le rôle d'un masque de protection est de protéger l'individu contre la propagation ou contraction de la COVID-19 par les gouttelettes qui se dissipent lors de la toux et des éternuements. Les masques et des ÉPI peuvent protéger les personnes contre ces gouttelettes. Il existe deux types de masques faciaux, les masques médicaux/chirurgicaux et les masques faciaux non médicaux.

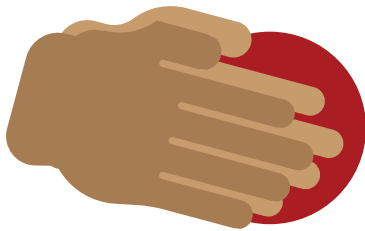


Les masques médicaux sont considérés comme des ÉPI. Selon EHS Insight Resources (2020), les respirateurs N95 sont des masques efficaces et performants par rapport aux autres et il est recommandé de ne les utiliser que par le personnel médical. Les masques non médicaux (NMM) ou les protections faciales en tissu sont des protections de précaution personnelle qui aident à prévenir la contraction de gouttelettes respiratoires communicables et contagieuses. Lorsqu'ils entrent en contact avec une personne infectée par la COVID-19, les individus sont encouragés à utiliser les masques et les protections faciales de manière responsable.

Les masques non médicaux tels que les masques en tissu ne sont pas considérés comme des ÉPI. Ils ne fonctionnent pas comme les masques médicaux et/ou les respirateurs. Il est désormais obligatoire pour les étudiants et les travailleurs d'utiliser un masque facial, quelle que soit la nature de leur travail ou activité. Selon le gouvernement de la Saskatchewan, « les professions qui exigent que les travailleurs entrent en contact étroit (moins de deux mètres) avec des personnes connues ou suspectées d'avoir le COVID-19 doivent prendre des précautions supplémentaires, y compris le port d'ÉPI. Cela inclut : « les premiers intervenants (par exemple, les policiers et les pompiers) ; les responsables des services correctionnels ; les travailleurs des foyers de groupe et des foyers de soins personnels responsables des soins aux résidents ; le personnel des salons funéraires ; les responsables de la santé publique ; et les services de soins personnels » (2020).

L'utilisation de l'ÉPI dans le secteur de la santé

- L'autorité sanitaire de la Saskatchewan (SHA) a conseillé à tous les travailleurs de la santé de porter des ÉPI, des gants, des masques et des blouses à manches longues lorsqu'ils traitent des patients, mais ce n'est pas obligatoire dans les zones communes des centres de santé.
- Le lavage des mains et l'élimination des masques après usage sont fortement recommandés



L'utilisation des ÉPI dans les secteurs autres que celui de la santé

- L'utilisation des ÉPI est basée sur le niveau de risque que vous courez en contractant COVID-19. Si une personne est trop exposée aux personnes, il sera alors nécessaire de se protéger. Les lieux de travail qui présentent des niveaux d'exposition élevés doivent consulter leur comité de sécurité et de santé au travail pour évaluer leur niveau de risque. Dans les cas où il n'y a pas de comité, consultez les organisations provinciales/territoriales de santé au travail.
- Les personnes doivent être formées sur la manière de mettre en place le "don" et de le retirer du déshabillage. Une mauvaise utilisation des ÉPI peut être désastreuse pour la personne qui les porte. Les employés doivent donc mettre les bons ÉPI, en tenant compte de leur ajustement et de leur protection.

Comment mettre un masque

Les masques chirurgicaux ont un métal interne qui s'adapte au moule et qui doit se trouver sur le dessus de votre nez. Assurez-vous que le masque couvre également votre menton et qu'il est bien serré autour de vos joues. Il ne doit pas y avoir d'espace autour de votre joue qui pourrait permettre à des gouttelettes de pénétrer. Ne touchez pas à votre masque lorsque vous le portez.

Les masques en tissu doivent être fabriqués en coton tissé à plusieurs couches, ou avec un espace pour un filtre. Avant de porter un masque en tissu, vérifiez s'il est sûr et durable. Selon le Dr. Nazeem Muhajarine, avant de porter un masque de protection, placez-le face à la lumière et s'il ne peut pas voir la lumière à travers lui, alors il peut être porté sans danger. Si vous pouvez voir la lumière à travers lui, il ne sera probablement pas efficace pour vous protéger contre les gouttelettes d'eau et le risque d'attraper des COVID - 19. Vous devez également vous en assurer :

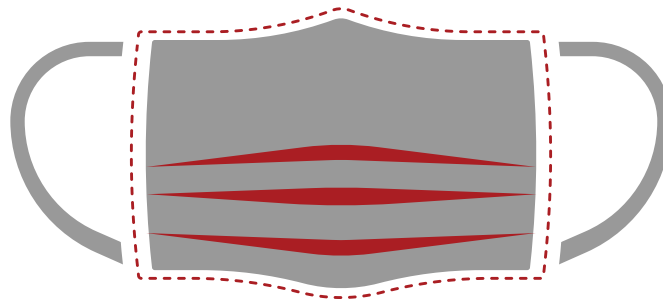
1. Vous avez la bonne taille d' ÉPI .
2. Il est conseillé de trouver un masque qui soit plissé plutôt que cousu ou plissé au milieu du visage. Le masque doit avoir un joint dans quatre directions : en haut, en bas et sur les deux côtés.

3. Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau courante ou désinfectez vos mains avec un désinfectant à base d'alcool.
4. Vous tenez le masque par la ficelle ou la boucle passant au-dessus de vos oreilles, ne tenez pas le masque par le milieu où il couvre votre bouche et votre nez. La partie centrale est la partie du masque la plus sensible au risque de contamination.
5. Assurez-vous que votre masque couvre votre nez et votre menton, sans aucun espace autour des côtés qui permettrait l'entrée de gouttelettes.
6. Assurez-vous d'avoir un masque confortable pour éviter toute tentation de l'enlever après quelques minutes, de l'ajuster ou de subir un inconfort prolongé ou une blessure mineure.
7. Pour le masque en tissu, il faut le laver et le repasser pour tuer tout virus

Comment retirer un masque

Après avoir quitté une zone ou un endroit où le port du masque est obligatoire, comme le bus, l'épicerie, etc., de nombreuses personnes saisissent leur masque de n'importe quel côté et l'enlèvent sans se soucier de leur propre sécurité et des procédures d'enlèvement appropriées. Voici les bonnes façons d'enlever un masque:

1. Désinfectez ou lavez-vous les mains.
2. Enlevez le masque par les ficelles et non par la zone centrale.
3. Accrochez-le au lieu de le mettre dans un endroit clos pour que l'air puisse le faire circuler.



Souvenez-vous :

Dans de nombreux espaces publics et privés ouverts au public, les masques sont obligatoires. Veuillez respecter également votre entourage, les entreprises, les restaurants et les centres commerciaux. Ce n'est pas parce que vous vous sentez bien que vous n'êtes pas infecté. Le port d'un masque n'est pas seulement pour votre sécurité, mais aussi pour celle des autres. Aidez à prévenir la propagation du Covid-19 et assurez-vous d'avoir un masque à portée de main lorsque vous êtes en public.

Références et ressources

1. EHS Insight Resources. (2020, April 15). The Importance of PPE: Coronavirus Edition. EHS Insight Blog. <https://www.ehsinsight.com/blog/the-importance-of-ppe-coronavirus-edition>
2. Government of Canada. (2020, September 28). Risk mitigation tool for workplaces/businesses operating during the COVID-19 pandemic. (www.canada.ca)
3. Government of Saskatchewan. (2020, April 23). The Re-Open Saskatchewan plan. (www.saskatchewan.ca)
4. Government of Saskatchewan. (2020). COVID-19 Appropriate Use of Personal Protective Equipment (PPE). (www.saskatchewan.ca)
5. Greater Saskatoon Catholic Schools. (2020). Return-to-School Plan 2020-21. (www.gscs.ca/)
6. National Center for Immunization and Respiratory Diseases (NCIRD), Division of Viral Diseases. (2020, August 19). Coronavirus Disease 2019 (COVID-19). Centers for Disease Control and Prevention. (www.cdc.gov/n-cird/index.html)
7. The Saskatchewan Health Authority (SHA). (2020). COVID-19 Appropriate Use of Personal Protective Equipment (PPE). (www.saskhealthauthority.ca)
8. Public Health Agency of Canada (PHAC). (2020, September 4). Updated: Public Health Management of Cases and Contacts Associated with Coronavirus Disease 2019. Government of Canada. (www.canada.ca/en/public-health.html)
9. Muhajarine, Nazeem [Truly Alive Youth and Family Foundation Inc]. (2020, October 6). COVID-19 and Mask Wearing TAYFFI Talks Episode #1 [Video]. (<https://youtu.be/wTxC8uvWj2Q>)
10. World Health Organization. (2020) Coronavirus. Retrieved September, 29, 2020, from (https://www.who.int/health-topics/coronavirus#tab=tab_3)
11. Covid - 19 related graphics sourced from Vecteezy.com